



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accès aux soins et pluralité des approches thérapeutiques en santé mentale

Question écrite n° 17021

Texte de la question

M. Didier Le Gac attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les attentes exprimées par de nombreux professionnels de la santé mentale concernant l'évolution des politiques publiques dans ce domaine. Les besoins en santé mentale ne cessent de croître, en particulier chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes. Face à cette situation, les politiques publiques ont permis des avancées importantes en matière de repérage précoce, de diagnostic, d'évaluation et de structuration des parcours de soins. Ces évolutions constituent des progrès largement salués par les professionnels. Toutefois, plusieurs psychologues, psychiatres, pédopsychiatres et professionnels exerçant au sein du service public, notamment dans le Finistère, observent que ces avancées ne s'accompagnent pas toujours d'un développement équivalent de l'offre thérapeutique. Ils relèvent que de nombreuses familles rencontrent encore des difficultés pour accéder à un accompagnement dans la durée et s'interrogent sur l'équilibre entre les moyens consacrés au diagnostic et ceux dédiés aux prises en charge thérapeutiques. Les délais d'accès aux soins en psychiatrie et plus encore en pédopsychiatrie, atteignent aujourd'hui des niveaux particulièrement préoccupants dans le Finistère. Les données recueillies auprès des établissements font apparaître des délais estimatifs allant de six mois à deux ans selon les territoires et les prises en charge. À Brest, il faut compter entre six et douze mois pour une première consultation en psychiatrie adulte, environ six mois pour un premier rendez-vous paramédical en pédopsychiatrie et jusqu'à deux ans pour une première consultation avec un pédopsychiatre. À Quimper, les délais dépassent un an et demi pour une prise en charge par un psychologue, un orthophoniste ou un psychomotricien et avoisinent six mois pour un premier rendez-vous avec un psychiatre. Cette saturation se traduit également par une augmentation continue des listes d'attente : au sein du pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'EPSM du Finistère Sud, 1 163 enfants et adolescents étaient en attente d'une prise en charge en décembre 2025, contre 1 079 un an plus tôt, soit une hausse de 7,8 %, malgré la priorisation des situations les plus urgentes. Ces chiffres témoignent d'une tension persistante des services, alors même que l'activité demeure particulièrement soutenue. Ces professionnels expriment également leur attachement au maintien d'une pluralité des approches thérapeutiques, qu'ils considèrent comme une condition de l'individualisation des parcours de soins. Ils rappellent que les situations rencontrées sont particulièrement diverses et que les équipes pluridisciplinaires doivent pouvoir mobiliser différents outils thérapeutiques, dans le respect des données acquises de la science, des recommandations de bonnes pratiques et de leur liberté d'appréciation clinique, afin de répondre au plus près des besoins des patients. Par ailleurs, les débats intervenus lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, à l'occasion du dépôt puis du retrait d'un amendement relatif au remboursement des actes se réclamant de la psychanalyse, ont ravivé les interrogations de nombreux professionnels sur la place que les pouvoirs publics entendent réserver à cette pluralité des approches au sein du système de santé. Dans ce contexte, il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur l'équilibre entre les politiques de repérage et de diagnostic, d'une part et le renforcement de l'offre thérapeutique, d'autre part. Il souhaite également savoir quelles garanties le Gouvernement entend apporter afin de préserver, au sein du service public de la santé mentale et des établissements sanitaires et médico-sociaux, une pluralité des approches thérapeutiques permettant aux équipes pluridisciplinaires d'adapter leurs interventions à la singularité de chaque patient. Enfin, il lui demande comment cette pluralité peut être conciliée avec les recommandations de bonnes pratiques élaborées par la Haute autorité de santé et avec les exigences d'évaluation de la qualité des soins.

Données clés

Auteur : [M. Didier Le Gac](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17021

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 juillet 2026](#), page 6562